m

EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

7e séance du mardi 3 novembre 2026

Présidence de Mme Anouck Saugy, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2026/32 de la Municipalité, du 25 juin 2026 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer un crédit d'investissement du patrimoine financier de CHF 25'000'000.- pour le développement des prestations de services énergétiques des SIL en matière d'énergies renouvelables dans le cadre de contrats avec des tiers (au minimum 50% du montant) et pour les bâtiments du patrimoine financier ;

2. d'autoriser la Municipalité à calculer et enregistrer en fonction des dépenses réelles les charges d'intérêts et d'amortissements relatives à la charge d'investissement du crédit mentionné au point 1 sur les rubriques 390 respectivement 330 des services concernés des SIL ;

3. d'autoriser la Municipalité à établir avec LaZur Energie S.A. un contrat de cautionnement solidaire en garantie des emprunts contractés par la société jusqu'à hauteur de CHF 25'000'000.- au maximum, pour une durée de 40 ans et rémunérés selon le montant effectivement utilisé en garantie, pour la réalisation de projets de contracting recourant exclusivement aux énergies renouvelables et de récupération, qui seront chacun présenté spécifiquement à la Municipalité avec leur rentabilité, et bénéficiant d'un engagement équivalent de l'actionnaire ewz.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi trois novembre deux mille vingt-six.

La présidente :

CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

Le secrétaire :